

Le présent document compte 8 pages

LA CORPORATION DE LA VILLE DE HEARST

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil tenue le 4 avril 2018 à 18h00 en la salle du Conseil de l'Hôtel de ville, située au 925, rue Alexandra, Hearst, Ontario.

Présents:	Maire	Roger Sigouin
	Conseiller	André Rhéaume
	Conseiller	Daniel Lemaire
	Conseiller	Gérard Proulx
	Conseiller	Claude Gagnon
	Conseiller	Raymond Vermette
	Conseiller	Conrad Morin

Personnel:	AEC	Yves Morrissette
	Greffier suppléant	Manon Higgins

1. OUVERTURE

Résolution no. 99-18

Proposée par: Conseiller André Rhéaume
Appuyée par: Conseiller Raymond Vermette

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette réunion ordinaire du Conseil soit maintenant ouverte à 18h00.

ADOPTÉE

2. PRIÈRE D'OUVERTURE

Le Maire récite la prière d'ouverture.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Nil

4. INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Aucun

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES DU CONSEIL

Résolution no. 101-18

Proposée par: Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par: Conseiller Claude Gagnon

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter l'arrêté municipal no. 24-18, étant un arrêté pour approuver le procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil tenue le 13 mars 2018 et de la réunion extraordinaire tenue le 26 mars 2018.

ADOPTÉE

6. DÉLÉGATIONS ET PRÉSENTATIONS

Aucune

7. AUDIENCE ET RÉUNION PUBLIQUE

Aucune

8. CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS

Résolution no. 102-18

Proposée par: Conseiller Conrad Morin

Appuyée par: Conseiller Raymond Vermette

QU'IL SOIT RÉSOLU de classer la liste de correspondance présentée à la réunion ordinaire du Conseil tenue le 4 avril 2018.

ADOPTÉE

9. RAPPORTS ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS ET COMMISSIONS

Résolution no. 103-18

Proposée par: Conseiller Raymond Vermette

Appuyée par: Conseiller André Rhéaume

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil prenne note des rapports et procès-verbaux des réunions :

-du Conseil d'aménagement de Hearst daté du 31 janvier 2018;

-du Comité du centre de garde daté du 21 février 2018;

-du Conseil d'administration des services sociaux du district de Cochrane datés du 14 décembre 2017 et 18 janvier 2018;

-du Bureau de santé du Porcupine daté du 26 janvier 2018;

-du Comité de mobilisation communautaire daté du 28 février 2018;

-du Comité de développement économique daté du 24 janvier 2018;

-de la Corporation de logements à but non-lucratif daté du 14 février 2018;

-du Conseil de la bibliothèque publique daté du 26 février 2018.

ADOPTÉE

10. RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR EN CHEF

L'administrateur en chef fait un résumé des diverses tâches accomplies depuis la dernière rencontre. Une copie du rapport est en annexe.

11. FONCTIONS DU CONSEIL

a) Rapport du groupe de travail des travaux publics

i) OCWA - Rapport de conformité et des eaux potables

Résolution no. 104.18

Proposée par: Conseiller Gérard Proulx

Appuyée par: Conseiller Claude Gagnon

QU'IL SOIT RÉSOLU d'approuver le rapport annuel de conformité et rapports sommaires 2017, tel qu'exigé sous la réglementation des systèmes d'eau potable de l'Ontario, dans le cadre de la Loi sur l'eau potable, 2002, tel que préparé par l'Agence ontarienne des eaux.

ADOPTÉE

ii) Appui à la résolution d'OGRA pour accélérer la révision du processus d'évaluation environnementale de portée municipale

Résolution no. 105-18

Proposée par : Conseiller Gérard Proulx
Secondée par : Conseiller Claude Gagnon

CONSIDÉRANT QUE l'Association des ingénieurs municipaux (AIM) et l'Alliance de la construction civile et résidentielle de l'Ontario aient demandé pour que le processus d'évaluation environnementale de portée municipale en vertu de la partie IV (article 61) de la Charte des droits environnementaux; 1993, (Loi sur la CDE) soit révisé, et

CONSIDÉRANT QUE les études d'impact et les réunions publiques exigées par le processus d'évaluation environnementale de portée municipale prennent souvent deux ans ou plus avant que la construction puisse commencer, et
CONSIDÉRANT QUE les exigences du processus d'évaluation environnementale de portée municipale pour évaluer les solutions alternatives ne correspondent pas souvent aux décisions antérieures ou municipales en matière d'aménagement du territoire, et

CONSIDÉRANT QUE l'analyse effectuée par l'Alliance de la construction civile et résidentielle de l'Ontario a démontré que le temps nécessaire pour entreprendre une évaluation environnementale est passé de 19 mois à 26,7 mois, et que les coûts moyens sont passés de 113 300 \$ à 386 500 \$, et
CONSIDÉRANT QUE le vérificateur général de l'Ontario a présenté des recommandations visant à moderniser le processus d'évaluation environnementale de portée municipale, et

CONSIDÉRANT QUE, malgré les engagements écrits pris par le ministère de l'Environnement entre 2013 et 2015, aucune mesure n'a été prise, et
CONSIDÉRANT QUE les projets locaux qui ne détiennent pas les autorisations nécessaires pourraient être affectés lors de la prochaine demande de financement au titre du Fonds Chantiers Canada,

QU'IL SOIT RÉSOLU que la Ville de Hearst demande que le ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique prenne des mesures immédiates pour accélérer le processus de réponse des demandes d'émission d'un arrêté prévu à la partie II ou de changement de catégorie, dans le cadre de l'article 61 de la révision pour l'amélioration des délais de traitement du processus d'évaluation environnementale de portée municipale et pour la réduction des coûts d'étude, et

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU que le ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique appuie les changements afin de mieux intégrer et harmoniser le processus d'évaluation environnementale de portée municipale avec les processus définis en vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire, et

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU que le ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique modifie l'intention des rapports et des études du processus d'évaluation environnementale de portée municipale afin de réduire la duplication avec les processus publics existants et les décisions prises en vertu des plans officiels municipaux et des lois provinciales.

ADOPTÉE

iii) Modification des frais de déversement du dépotoir municipal

Résolution no. 106-18

Proposée par : Conseiller Gérard Proulx
Secondée par : Conseiller Claude Gagnon

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter l'arrêté municipal no. 25-18, étant un arrêté modifiant certains frais de déversement figurant à l'annexe A de l'arrêté no. 87-16.

ADOPTÉE

iv) Entente avec Ontario Northland pour passages de canalisation souterrains

Résolution no. 107-18

Proposée par : Conseiller Gérard Proulx
Secondée par : Conseiller Claude Gagnon

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter l'arrêté municipal No. 26-18, étant un arrêté autorisant la signature d'une entente avec Ontario Northland relativement à des passages de canalisation souterrains sous le chemin de fer.

ADOPTÉE

v) Adoption du rapport du groupe de travail des travaux publics

Résolution no. 108-18

Proposée par : Conseiller Gérard Proulx
Secondée par : Conseiller Claude Gagnon

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter le rapport du groupe de travail des travaux publics daté du 27 mars 2018.

ADOPTÉE

b) Rapport du groupe de travail d'aménagement

Nil

c) Rapport du groupe de travail des parcs et loisir

i) Utilisation sans frais de la piscine Stéphane Lecours pour le Nage-O-Thon de l'équipe de natation Phoenix

Résolution no. 109-18

Proposée par : Conseiller Raymond Vermette
Secondée par : Conseiller Daniel Lemaire

QU'IL SOIT RÉSOLU d'approuver l'utilisation sans frais de la Piscine Stéphane Lecours pour l'activité de prélèvement de fonds du Nage-O-Thon de l'Équipe de natation Phoenix de Hearst qui eut lieu en mars 2018.

ADOPTÉE

ii) Augmentation des taux de location des casiers au Centre récréatif Claude Larose

Résolution no. 110-18

Proposée par : Conseiller Raymond Vermette
Secondée par : Conseiller Daniel Lemaire

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter l'arrêté municipal no. 27-18, étant un arrêté modifiant les taux de location des casiers au Centre récréatif Claude Larose.

ADOPTÉE

iii) Adoption du rapport du groupe de travail des parcs et loisir

Résolution no. 111-18

Proposée par : Conseiller Raymond Vermette
Secondée par : Conseiller Daniel Lemaire

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter le rapport du groupe de travail des parcs et loisirs daté du 28 mars 2018.

ADOPTÉE

d) Rapport du groupe de travail de finances

i) Adoption du budget d'exploitation et en capital 2018

Résolution no. 112-18

Proposée par : Conseiller André Rhéaume
Secondée par : Conseiller Gérard Proulx

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter l'arrêté municipal no. 28-18, étant un arrêté municipal pour approuver :

- le budget d'exploitation 2018 comprenant des revenus totalisant 13 443 500 \$ et des dépenses totalisant 13 443 500 \$,
- le budget en capital 2018 totalisant 4 571 500 \$;
- le budget de fonctionnement du conseil d'administration de la Bibliothèque publique de Hearst comprenant des revenus totalisant 265 300 \$ et des dépenses totalisant 265 300 \$ et un budget en capital de 1 100 \$.

ADOPTÉE

ii) Adoption des taux de taxation 2018

Résolution no. 113-18

Proposée par : Conseiller André Rhéaume
Secondée par : Conseiller Gérard Proulx

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter l'arrêté municipal No. 29-18, étant un arrêté établissant les estimés de toutes les sommes de taxation municipale requises pour 2018 et fixant les taux de taxation pour l'année, comprenant dans le cas des taux de la Ville, une hausse de 2%.

ADOPTÉE

iii) Adoption des ratios de taxes 2018

Résolution no. 114-18

Proposée par : Conseiller André Rhéaume
Secondée par : Conseiller Gérard Proulx

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter l'arrêté municipal No. 30-18, étant un arrêté établissant le programme municipal de réduction de taxes, la classe de propriété optionnelle et les ratios de taxes à des fins municipales pour l'année 2018.

ADOPTÉE

iv) Demande d'exemption de taxes des Médias de l'épinette noire

Résolution no. 115-18

Proposée par : Conseiller André Rhéaume
Secondée par : Conseiller Gérard Proulx

CONSIDÉRANT QUE Les Médias de l'épinette noire a fait la demande pour que la propriété des Médias soit exempte de taxes étant donné leur statut d'organisation à but non lucratif, et
CONSIDÉRANT QUE les activités d'exploitation des Médias de l'épinette noire diffèrent de celles d'autres organisations à but non lucratif bénéficiant d'un rabais de taxe, étant une entreprise impliquée dans la vente de produits et services, et
CONSIDÉRANT QUE les états financiers des Médias de l'épinette noire ne démontrent pas de difficultés financières,
QU'IL SOIT RÉSOLU de refuser la demande pour exemption de taxes soumise par Les Médias de l'épinette noire.

ADOPTÉE

v) Adoption du budget 2018 de la CDÉH

Résolution no. 116-18

Proposée par : Conseiller André Rhéaume
Secondée par : Conseiller Gérard Proulx

QU'IL SOIT RÉSOLU d'approuver par la présente le budget 2018 de la Corporation de distribution électrique de Hearst Limitée, totalisant 11 069 762\$ de recettes et 10 963 878\$ de dépenses.

ADOPTÉE

vi) Acceptation de la proposition de l'AFMO pour la facture de location à la Place des arts

Résolution no. 117-18

Proposée par : Conseiller André Rhéaume
Secondée par : Conseiller Gérard Proulx

QU'IL SOIT RÉSOLU d'accepter l'offre de règlement de l'Association française des municipalités de l'Ontario (AFMO) et de diriger le personnel municipal à effectuer le paiement de la facture de la salle à la Place des arts au montant de 3 050\$, pour la location qui a eu lieu lors du congrès annuel de l'AFMO en 2016.

ADOPTÉE

vii) Demandes d'aide financière

Résolution no. 118-18

Proposée par : Conseiller André Rhéaume
Secondée par : Conseiller Gérard Proulx

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu des demandes d'aide financière et que celles-ci ont été étudiées à la lumière de la politique de dons de la Municipalité,

QU'IL SOIT RÉSOLU d'approuver les dons suivants:

- Collège Boréal – bourse scolaire 150 \$
- Conseil des arts/Université de Hearst – Essor & Vitalité 100\$
- Conseil des arts – Horem 150\$
- École secondaire catholique – annuaire 105\$
- Kerrigan Iserhoff – Miss North Ontario Regional Canada 150\$.

ADOPTÉE

viii) Approbation de la liste de chèques émis

Résolution no. 119-18

Proposée par : Conseiller André Rhéaume
Secondée par: Conseiller Gérard Proulx

QU'IL SOIT RÉSOLU d'approuver la liste de chèques émis du compte courant soit des numéros de chèque 27853 à 28380 totalisant 2 858 895.33\$.

ADOPTÉE

ix) Adoption du rapport du groupe de travail de finances

Résolution no. 120-18

Proposée par : Conseiller André Rhéaume
Secondée par: Conseiller Gérard Proulx

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter le rapport du groupe de travail des finances daté du 29 mars 2018.

ADOPTÉE

e) Rapport du groupe de travail de politiques

Nil

f) Rapport du groupe de travail de développement économique

Nil

12. AVIS DE MOTION

i) Projet du livre du centième de Hearst

Résolution no. 120B-18

Proposée par: Conseiller André Rhéaume
Appuyée par: Conseiller Claude Gagnon

CONSIDÉRANT que suite à la lettre à l'éditeur parue le premier mars dans le journal Le Nord, il est évident que l'étude de faisabilité de la publication du livre d'histoire de la Ville de Hearst aurait pu se faire au niveau local,
QU'IL SOIT RÉSOLU que lorsque l'étude de faisabilité sera terminée, d'impliquer l'Université de Hearst et la librairie Le Nord dans le projet du livre du centième de Hearst.

CONTRE :

Conseiller Daniel Lemaire
Conseiller Conrad Morin
Conseiller Gérard Proulx
Conseiller Raymond Vermette

REJETÉE

13. TRAVAUX EN COURS / RÉOLUTIONS DIFFÉRÉES

Aucun

14. HUIS-CLOS

Résolution no. 121-18

Proposée par: Conseiller Raymond Vermette

Appuyée par: Conseiller Claude Gagnon

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil se réunisse en séance fermée afin de discuter des sujets suivants:

- a) Sélection de la personne âgée de l'année et des bénévoles exceptionnels 2018 (Article 239 2) b) de la Loi sur les municipalités);
- b) Offre d'un règlement d'arrérages de taxes (Article 239 2) k) de la Loi sur les municipalités).

ADOPTÉE

Résolution no. 122-18

Proposée par: Conseiller Raymond Vermette

Appuyée par: Conseiller Gérard Proulx

QU'IL SOIT RÉSOLU que la réunion ordinaire du Conseil reprenne et que le rapport confidentiel des délibérations en séance fermée soit par la présente noté pour l'information du Conseil.

ADOPTÉE

Résolution no. 123-18

Proposée par: Conseiller André Rhéaume

Appuyée par: Conseiller Gérard Proulx

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Blue Flamingo Capital, propriétaire de la propriété sise au 13, 9^{ième} rue, ait fait demande au Conseil municipal pour régler le compte de taxes foncières de ladite propriété, évalué à 28 519.09 \$, pour la somme de 10 000\$, et

CONSIDÉRANT QUE, selon les propriétaires de Blue Flamingo Capital, le compte de taxes de ladite propriété était en souffrance au moment de l'acquisition et qu'il ne revient pas à eux d'acquitter cette partie du solde, et

CONSIDÉRANT QUE les taxes de la propriété demeurent sur le rôle d'évaluation et que les avocats de la compagnie Blue Flamingo Capital étaient en connaissance du compte de taxes en souffrance au moment de l'achat de la propriété,

QU'IL SOIT RÉSOLU de refuser l'offre de M. Alton pour le règlement des arrérages de taxes de la propriété sise au 13, 9^e rue.

ADOPTÉE

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

Résolution no. 124-18

Proposée par: Conseiller André Rhéaume

Appuyée par: Conseiller Daniel Lemaire

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette réunion ordinaire du Conseil tenue le 4 avril 2018 soit maintenant levée à 20h07.

Maire

Greffier suppléant